



# JAZZ IJP 19

TREMP LIN JAZZ GRAND EST



NANCY  
JAZZ  
PULSATIONS

MJC  
DESFORGES

# LE TREMPLIN

LE TREMPLIN JAZZ UP A ÉTÉ  
CRÉÉ PAR NANCY JAZZ  
PULSATIONS ET L'AUDITO DE  
LA MJC DESFORGES AFIN DE  
TROUVER LES TALENTS JAZZ  
DU GRAND EST !



Soucieux de promouvoir la scène jazz de la région Grand Est, nous avons créé en 2017 un tremplin jazz organisé en partenariat avec l'Audito de la MJC Desforges qui programme tout au long de l'année des concerts jazz de la scène régionale. Ce tremplin a pour objectif la mise en valeur des musiciens actifs et talentueux de la région. En effet, le festival et la MJC souhaitent aujourd'hui proposer une réelle mise en lumière des artistes locaux du jazz pour dynamiser la scène régionale regorgeant de groupes de qualité. Les gagnants seront accompagnés, tant par le festival, que par la MJC, pour favoriser l'avancée de leur carrière. Le gagnant a ainsi pu se produire dans le cadre du festival Audito.10 et a également l'opportunité d'être inscrit dans la programmation aux côtés d'artistes internationaux lors de Nancy Jazz Pulsations. Les deux autres finalistes se verront programmés sur les scènes off du festival. Pour sa deuxième année, en 2019, le tremplin va s'enrichir de nouveautés et proposera un accompagnement renforcé des artistes.

## Comment se déroule le tremplin ?

À partir du 3 décembre 2018 et jusqu'au 14 janvier 2019, l'appel à candidature est lancé. Les groupes devront transmettre le formulaire de candidature rempli, une copie du règlement signée par le groupe et une présentation du groupe en format libre (musiciens, revue de presse, photos, line up, etc...), le tout accompagné d'un CD ou maquette d'au moins 5 compositions originales avant le 14 janvier 2019 à l'adresse suivante :  
NANCY JAZZ PULSATIONS - JAZZ UP  
106 Grande Rue - BP 32338- 54023 Nancy Cedex

Du 15 au 17 janvier 2019, le jury se réunira pour écouter les compositions des groupes.

Mardi 29 janvier, une soirée sera organisée à la MJC Desforges pour présenter les 4 groupes lauréats qui se produiront en live.

La formation sélectionnée remportera :

- une programmation sur la scène in du festival Nancy Jazz Pulsations et sur la scène de la MJC Desforges dans le cadre du festival Audito.10
- NJP et la MJC Desforges s'engage à aider le groupe dans sa démarche de professionnalisation (communication, réseau, technique...)
- la labellisation du groupe « Lauréat JAZZ UP, tremplin Jazz Grand Est ».

Une formation sera également sélectionnée pour représenter le Grand Est au tremplin RéZZo FOCAL Jazz à Vienne.

## Et après ?



# RÈGLEMENT

Le festival Nancy Jazz Pulsations et l'Auditorium de la MJC Desforges organisent Jazz Up, tremplin Jazz Grand Est afin de promouvoir la scène jazz de la Région Grand Est.

## **Article 1 : Conditions de participation des groupes**

Ce tremplin est ouvert aux groupes de jazz de la région Grand Est. Les dossiers de candidature doivent parvenir aux partenaires le 7 février 2018 au plus tard. Les participants au tremplin doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- présenter des compositions originales,
- avoir la majorité des musiciens résidants dans la région Grand Est,
- la date de création du projet ou du groupe doit dater de moins de 3 ans,
- présenter les mêmes musiciens sur le CD que lors du tremplin, lors des concerts 2019 sur les scènes des diffuseurs partenaires.

## **Article 2 : Dossier de candidature**

Chaque groupe devra identifier un représentant, principal contact entre le tremplin Jazz Up et le groupe. Pour postuler, les éléments suivants devront être transmis à NJP :

- la fiche d'inscription ci-après dûment remplie,
- une copie du règlement signée par le représentant du groupe,
- une présentation du groupe en format libre (musiciens, revue de presse, photos, line up, etc...)
- une maquette présentant des compositions originales.

Le dossier de candidature est à adresser à NANCY JAZZ PULSATIONS // JAZZ UP - 106 Grande Rue - BP 32338 - 54023 Nancy Cedex.

## **Article 3 : Déroulement du tremplin**

Un appel à candidatures est lancé du 3 décembre au 14 janvier 2019. Une présélection sur écoute sera faite par un jury de professionnels à l'issue de cet appel à candidatures. Quatre formations seront choisies pour participer à la sélection finale sur scène qui se déroulera à Nancy à l'Audito de la MJC Desforges le mardi 29 janvier. Les formations sélectionnées s'engagent à se produire sur la scène aux horaires déterminés lors d'une prestation publique d'une durée de 30 minutes. Les formations s'engagent à ce titre à être présentes sur les lieux du concert 2h avant l'horaire de passage et à effectuer les balances nécessaires. NJP remboursera sur justificatifs les frais de transport du groupe si nécessaire. Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé par NJP et la MJC Desforges. Ce tremplin pourra être enregistré, radiodiffusé ou télévisé dans sa totalité ou en partie seulement. Les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite. Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant ce tremplin, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation. Le groupe autorise NJP et la MJC Desforges à utiliser un de ses morceaux pour la promotion du tremplin sur leur site internet respectif.

## **Article 4 : Le jury**

Le jury est composé de professionnels diffuseurs de la région Grand Est choisis par NJP et la MJC Desforges. Il est également entendu que les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et- seront sans appel. Le choix du jury sera motivé par les critères suivants :

- originalité des compositions et des arrangements
- qualité et finesse de l'interprétation
- maîtrise instrumentale et cohésion du groupe
- potentiel de développement / outils promotionnels et environnement professionnel déjà développés

## **Article 5 : Annonce des lauréats**

L'annonce du/des groupes lauréats aura lieu le 29 janvier 2019 à l'issue du tremplin. La proclamation des résultats s'effectuera à l'issue de la délibération du jury, qui se fera à huis clos.

#### **Article 6 : Prix Lauréat**

Le groupe lauréat du tremplin se verra remettre les prix suivants :

- une programmation sur la scène in du festival Nancy Jazz Pulsations et sur la scène de l'Auditorium MJC Desforges dans le cadre du festival Audito.10
- NJP et la MJC Desforges s'engagent à aider le groupe dans sa démarche de professionnalisation et de diffusion (communication, réseau, technique)
- la labellisation du groupe « Lauréat JAZZ UP, tremplin Jazz Grand Est ».

#### **Article 7 : Prix RéZZo FOCAL Jazz à Vienne**

Une des 4 formations se verra ambassadrice de la Région Grand Est pour le tremplin RéZZo FOCAL Jazz à Vienne. Ce groupe devra répondre au cahier des charges du tremplin et ne pas avoir de contrat avec une maison de disque. Il est possible que le groupe Lauréat, s'il remplit ces conditions, reçoive également le prix RéZZo FOCAL Jazz à Vienne.

#### **Article 8 : Domiciliation du groupe**

La majorité des membres du groupe doivent pouvoir justifier d'une adresse de résidence principale dans la région Grand Est

#### **Article 9 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidats et des partenaires l'acceptation pure et simple du présent règlement.

#### **Article 10 : Force majeure**

Le concert de sélection du tremplin se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sortes, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries. Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus. Au cas où l'une des situations susmentionnées se produirait, NJP et la MJC Desforges conviendront d'une nouvelle date pour ce tremplin.

#### **Article 11: Annulation du concours**

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. NJP s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du tremplin, NJP et la MJC Desforges prendront toute mesure nécessaire. Toute contestation ou différend concernant le présent tremplin, notamment l'interprétation du règlement, sera tranchée en dernier ressort par NJP et la MJC Desforges.







# JAZZ IJP 19

TREMP LIN JAZZ GRAND EST



NANCY  
JAZZ  
PULSATIONS

MJC  
DESFORGES